

PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La municipalité du Canton de Stratford tient une session extraordinaire de son conseil, le dix-huitième (18^e) jour de juin 2014 à 13 h 30 au Centre Communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford, à laquelle sont présents :

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| Madame Sylvie Veilleux, conseillère | siège # 2 |
| Monsieur Richard Picard, conseiller | siège # 3 |
| Monsieur Daniel Poirier, conseiller | siège # 4 |
| Madame Julie Marcotte, conseillère | siège # 5 |
| Monsieur J.-Denis Picard, conseiller | siège # 6 |

Absence motivée :

| | |
|--|-----------|
| Monsieur Simon Baillargeon, conseiller | siège # 1 |
|--|-----------|

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur André Gamache.

La directrice générale/secrétaire-trésorière, madame Manon Goulet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Achat d'un pneumatique (Zodiak)
- 4- Mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme
- 5- Changement de statut de M. Simon Baillargeon (comités)
- 6- Distribution des arbres : rémunération
- 7- Scierie Beauchesne et Dubé
- 8- Période de questions
- 9- Levée de la séance extraordinaire

1- Ouverture de la séance extraordinaire

Ouverture de la séance extraordinaire par monsieur André Gamache à 13 h 30.

2- Adoption de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour par la directrice générale.

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu;

Que la municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale.

2014-06-26

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3- Achat d'un pneumatique (Zodiak)

Considérant qu'une vérification du pneumatique utilisé par notre service incendie a démontré que cet équipement ne peut être utilisé parce qu'il est désuet;

Considérant que la Municipalité a contacté trois (3) soumissionnaires afin d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix pour l'achat d'un *Zodiak*;

Considérant qu'il y a plusieurs lacs sur le territoire de la municipalité du Canton de Stratford;

Considérant les soumissions suivantes :

- Pomerleau Les Bateaux inc. → 4850 \$ + taxes
- Boulet Lemelin Yacht inc. → 5469 \$ + taxes
- Binette Marine (soumission verbale) → environ 6000 \$ + taxes

Proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu;

D'autoriser l'achat d'un *Zodiak* Bombard Commando C-5 de la compagnie Pomerleau Les Bateaux au coût de 4850 \$ + taxes.

2014-06-27

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4- Mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme

Considérant qu'en 2013, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont demandé au conseil municipal de reconsidérer la résolution 2011-02-22 impliquant le remplacement sur le CCU de la personne ayant exécuté le plus long mandat;

Considérant le peu de dérogation à traiter par année permettant au membre du CCU d'acquérir une certaine expérience;

Proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu;

D'augmenter à quatre (4) ans le terme du mandat d'un membre du CCU;

Que soit fournie, pour acceptation par le conseil, la liste des membres recommandés par le comité consultatif d'urbanisme.

2014-06-28

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5- Changement de statut de M. Simon Baillargeon (comités)

Considérant que le conseiller monsieur Simon Baillargeon sera moins disponible pour effectuer le travail sur certains comités;

Proposé par monsieur André Gamache,
Et résolu;

De le remplacer sur les comités suivants en date du 1^{er} juillet 2014 et d'apporter les modifications suivantes :

| Comités | Porteurs de dossiers | Partenaires |
|--|----------------------|-----------------|
| Développement économique (OrganisAction) | Aucun changement | ANDRÉ GAMACHE |
| Urbanisme & Domaine Aylmer | J.-DENIS PICARD | SYLVIE VEILLEUX |
| Bâtiments | Aucun changement | J.-DENIS PICARD |

2014-06-29

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6- Distribution des arbres : rémunération

Proposé par madame Julie Marcotte,
Et résolu;

De verser la somme de 52,50 \$ à monsieur Steve Roy pour la préparation des commandes lors de la remise annuelle d'arbres aux citoyens de Stratford.

2014-06-30

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

7- Scierie Beauchesne et Dubé

PAR : **MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD**, corporation légalement constituée en vertu de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, étant aux droits et obligations de Corporation municipale du Canton de Stratford, ayant son siège social au 165, avenue Centrale Nord à Stratford, province de Québec, G0Y 1P0, Canada, représentée par M. André Gamache, maire, et Mme Manon Goulet, directrice générale, dûment autorisés aux fins des présentes aux termes d'une résolution de l'assemblée spéciale du conseil de la Municipalité du Canton de Stratford, tenue le dix-neuf (19) juin deux mille quatorze (2014), dont un extrait certifié conforme est joint aux présentes.

(ci-après désignée « la Municipalité »)

ATTENDU QU'aux termes d'un acte de vente par la Municipalité à Scierie Beauchesne & Dubé inc. (ci-après désignée « la Scierie »), reçu devant Me André Veilleux, notaire, le huit (8) juin mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988), et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Richmond, sous le numéro 167 790, la Scierie a accordé à la Municipalité une option d'achat lui permettant de racheter l'immeuble y désigné, laquelle option d'achat se lit comme suit :

« OPTION D'ACHAT

En considération additionnelle de la présente transaction, l'acquéreur s'engage, advenant son intention de vendre le terrain ci-haut décrit ou une partie de celui-ci à l'offrir d'abord au présent vendeur, à un prix égal à celui de la présente vente, et s'il s'agit d'une partie à un prix représentant une proportion au pied carré du prix présentement payé, plus les améliorations qui auront été apportées sur ces terrains, au prix coûtant avec preuves à l'appui. Pour les fins de cette offre d'achat, l'acquéreur en avisera le vendeur par avis écrit et le vendeur aura un délai de trente (30) jours pour faire connaître sa décision et se porter acquéreur de cet immeuble. »

ATTENDU QUE la Municipalité désire renoncer à l'option d'achat qui lui a été accordée aux termes dudit acte de vente.

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier,
Et résolu;

Que la Municipalité renonce, à toutes fins que de droit, à l'option d'achat consentie en sa faveur aux termes d'un acte de vente à la Scierie, reçu devant Me André Veilleux, notaire, le huit (8) juin mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988), et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Richmond, sous le numéro 167 790, lui permettant de racheter l'immeuble y désigné;

Que le maire, monsieur André Gamache, ainsi que la directrice générale, madame Manon Goulet, soient autorisés à signer tous les documents.

2014-06-31

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

8- Période de questions

Aucune question n'a été soulevée.

9- Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier,
Et résolu;

Que l'assemblée soit levée à 14 h 30.

2014-06-32

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

André Gamache
Maire

Manon Goulet
Directrice générale/secrétaire-trésorière